

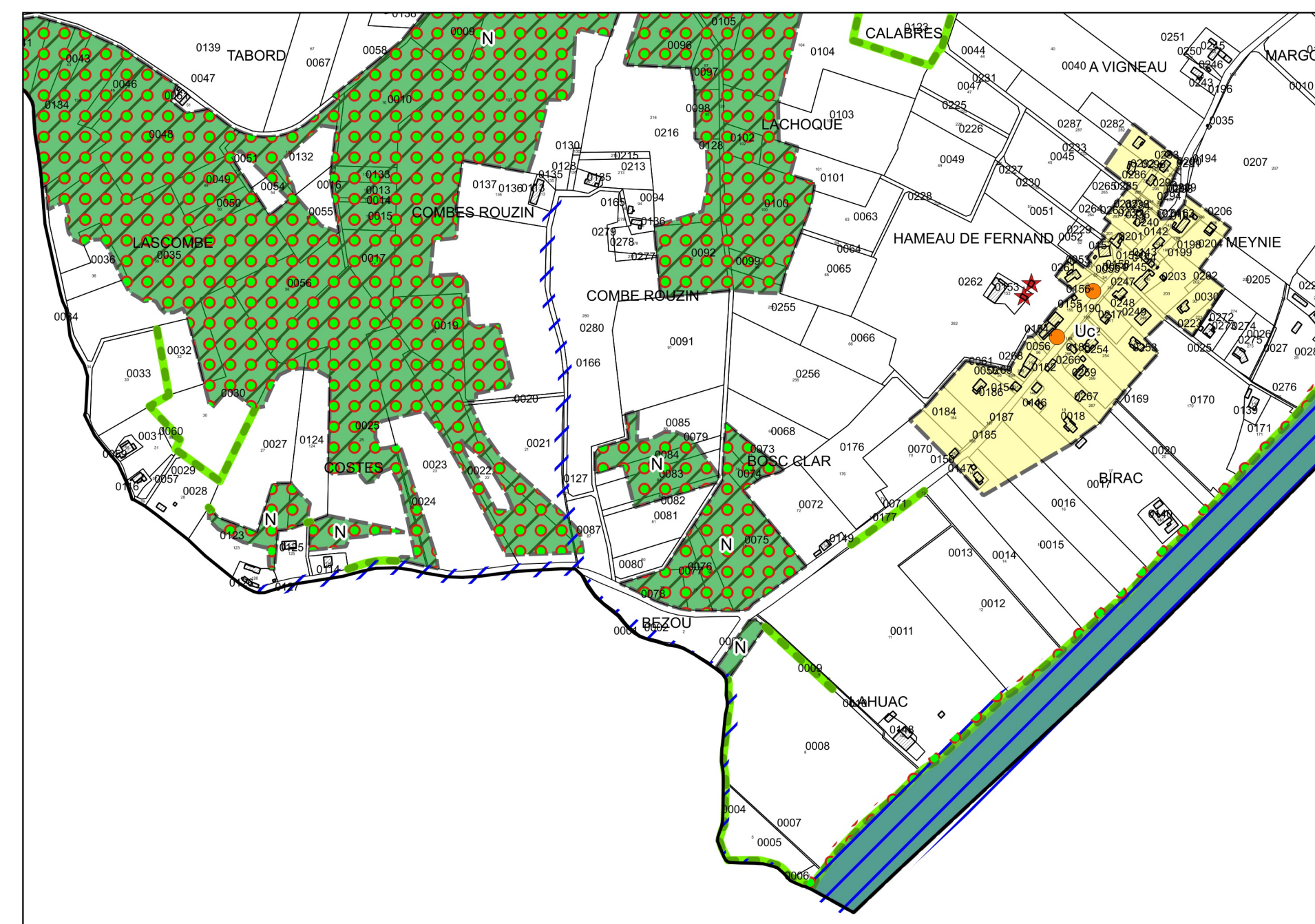
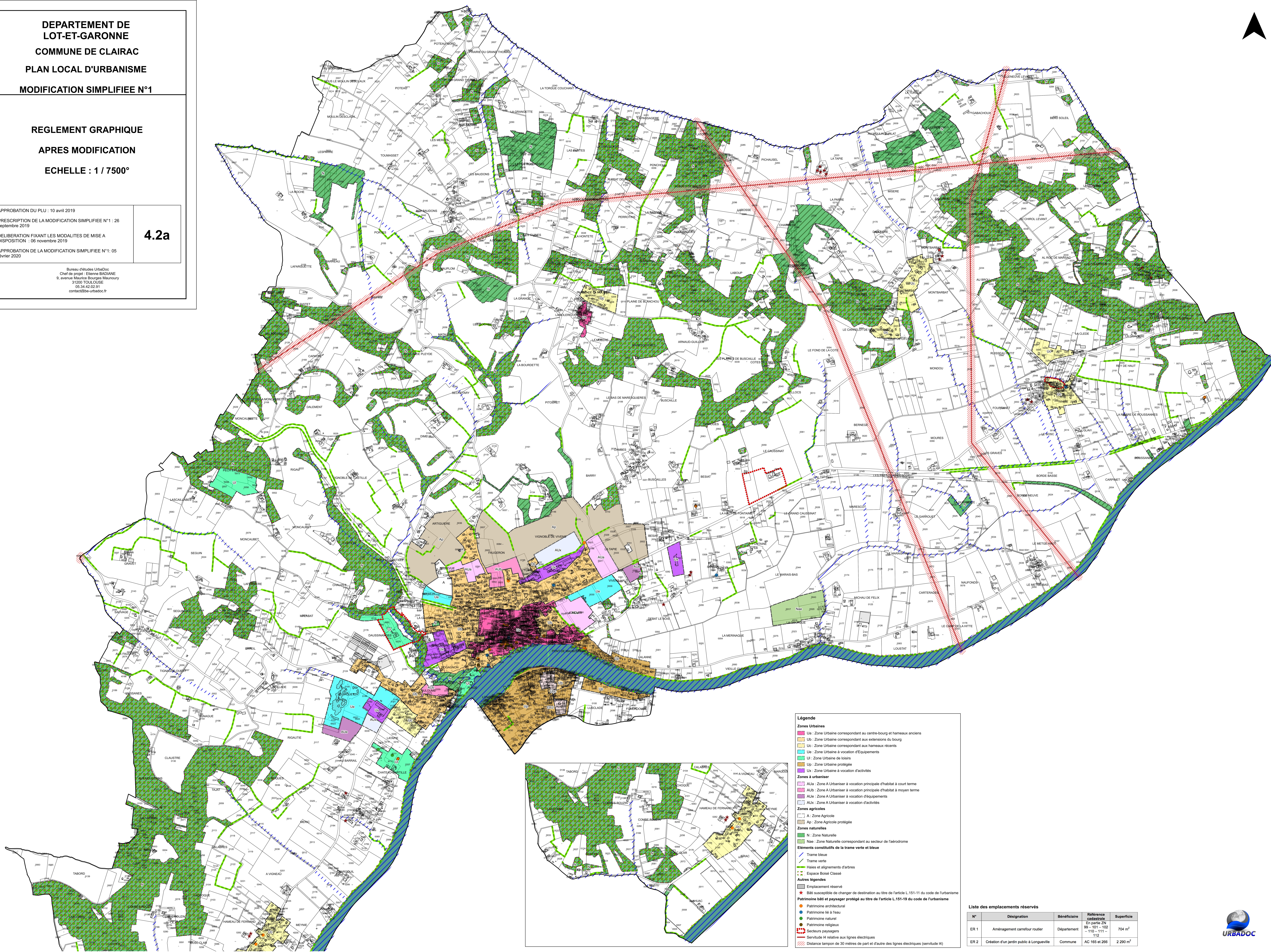
DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE
COMMUNE DE CLAIRAC
PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

REGLEMENT GRAPHIQUE
APRES MODIFICATION
ECHELLE : 1 / 7500°

APPROBATION DU PLU : 10 avril 2019
PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 : 26
septembre 2019
DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE MISE A
DISPOSITION : 06 novembre 2019
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1: 05
février 2020

4.2a

Bureau d'études Urbadoc
Chef de projet: Etienne BADIANE
9, avenue Maurice Bourges Maunory
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 31
contact@be-urbadoc.fr



Légende

Zones Urbaines

- Ua : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg et hameaux anciens
- Ub : Zone Urbaine correspondant aux extensions du bourg
- Uc : Zone Urbaine correspondant aux hameaux récents
- Ue : Zone Urbaine à vocation d'équipements
- Ui : Zone Urbaine de loisirs
- Up : Zone Urbaine protégée
- Ux : Zone Urbaine à vocation d'activités

Zones à urbaniser

- AUa : Zone A Urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme
- AUb : Zone A Urbaniser à vocation principale d'habitat à moyen terme
- AUe : Zone A Urbaniser à vocation d'équipements
- AUx : Zone A Urbaniser à vocation d'activités

Zones agricoles

- A : Zone Agricole
- Ap : Zone Agricole protégée

Zones naturelles

- N : Zone Naturelle
- Nae : Zone Naturelle correspondant au secteur de l'aérodrome

Éléments constitutifs de la trame verte et bleue

- Trame bleue
- Trame verte
- Haies et alignements d'arbres
- Espace Bois Classé

Autres légendes

- Emplacement réservé
- Bât susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti et paysager protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine architectural
- Patrimoine lié à l'eau
- Patrimoine naturel
- Patrimoine religieux
- Secteurs paysagers
- Servitude M relative aux lignes électriques
- Distance lampion de 30 mètres de part et d'autre des lignes électriques (servitude I4)

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie
ER 1	Aménagement carrefour routier	Département	En partie 2N 99 - 101 - 102 - 110 - 111 - 112	704 m²
ER 2	Création d'un jardin public à Longueville	Commune	AC 165 et 266	2 290 m²